

150e session extraordinaire du Synode DE L'EGLISE REFORMEE EVANGELIQUE DU CANTON DE NEUCHATEL Mercredi 22 février 2006 à la Communauté Don Camillo, Montmirail

ORDRE DU JOUR

18 h 30 Ouverture de la session Prière

- 1. Validations d'élections complémentaires de députés et de suppléants
- 2. Budget 2006 (Annexes 1, 1a et 1b)
 - rapport du Conseil synodal
 - introduction du Conseil synodal
 - commentaires de la Commission d'examen de la gestion
 - budget 2006
- 3. Rapport du Conseil synodal sur la "Stratégie financière" (Annexe 2)
- 4. Rapport du Conseil synodal sur le financement de "La Vie protestante" neuchâteloise par les paroisses (Annexe 3)
- 5. Rapport du Conseil synodal concernant Le Louverain (Annexe 4)
- 6. Résultats Terre Nouvelle et (Annexe 5a) Rapport du Conseil synodal sur la composition de la cible synodale (Annexe 5b)
- 7. Processus EREN 2003 Rapport d'information de la Commission d'examen de la gestion sur l'évaluation du Synode et de son Bureau (Annexe 6)
- 8. Information sur la Campagne de valorisation des études de théologie
- 9. Rapport du Conseil synodal sur les possibilités échanges Cevaa, intégration de ministres étrangers (Annexe 7)
- 10. Propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux ou des députés (Annexe sera remise en session)

Prière finale

22 h 00 Fin de la session

La présente tient lieu de convocation des députés

Neuchâtel, le 17 janvier 2006. Le Conseil synodal

Un réseau de personnes, coordonné par la Communauté de la Fontaine-Dieu, confie à Dieu, dans la prière, cette session.

INVITES A CETTE SESSION

Eglise évangélique réformée du canton de Vaud Tavola Valdese Conseil du Synode jurassien Eglise réformée de France, région Est Conseil paroissial de l'Entre-deux-Lacs Conseil communal de Cressier le chef du Département de la Justice, de la Sécurité et des Finances

PLAN DE SITUATION

150e session du Synode de l'EGLISE REFORMEE EVANGELIQUE DU CANTON DE NEUCHATEL le mercredi 22 février 2006 à la Communauté Don Camillo

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Dès 17 h 30 Accueil et collation

18 h 30 Ouverture de la session Prière

Mesdames et Messieurs les députés sont priés :

- de prendre place rapidement, A L'AVANT DE LA SALLE
- de ne pas quitter la salle avant la fin de la session
- d'aider les rédacteurs du procès-verbal *en se présentant, nom et fonction* et en leur fournissant le texte des interventions si celles-ci ont été préparées d'avance

Carte de A échanger à l'entrée contre la carte de vote.

présence : Prière d'y inscrire le montant des frais de déplacement et/ou d'indemnité pour perte de

gain (au maximum 120.- fr.). Seuls les montants dûment inscrits seront remboursés.

Empêchements: En cas d'empêchement, les députés voudront bien s'excuser le plus vite possible en

renvoyant leur carte de présence à l'adresse indiquée. Les démarches seront alors

entreprises pour la désignation et l'information du suppléant.

Carte de vote : Pour faciliter le comptage des voix lors des scrutins, une carte de vote de couleur sera

remise à l'entrée en échange de la carte de présence. On comptera donc les cartes

levées. Il n'est donc pas possible de participer au scrutin sans carte.

Collation: Une collation sera servie dès 17h30. Les députés voudront bien s'inscrire au moyen de

la carte ad hoc.

Transport : L'accès à Montmirail doit se faire en voiture. Les députés non motorisés sont invités à

demander à des collègues s'ils peuvent faire le voyage ensemble.

Parking : Sans problème aux abords de la Communauté.

La session est publique, les suppléants et personnes intéressées sont cordialement invités à venir suivre les débats. ILS VOUDRONT BIEN PRENDRE PLACE AU FOND DE LA SALLE.

Neuchâtel, le 17 janvier 2006